

Image not found or type unknown



Divorce ceder les parts du conjoint

Par **zmzm**, le **15/10/2008** à **13:36**

Bonjour,
Nous allons entamer une procédure de divorce par consentement mutuel.
L'amour s'est éteint, l'entente ne se fait plus mais reste cordiale et nous souhaitons nous séparer en gardant des relations saines pour le bien de nos enfants (2 garçons),
L'appartement acheté à 65000 € il ya 7 ans il est estimé maintenant à 150 000€ il reste 49 000€ à rembourser,
- Ma femme renonce sa part est possible?
- Je veux reprendre le crédit seul.
- Quelles sont les solutions possibles pour ne pas vendre l'appartement le garder pour le bien des enfants dans le futur?
Merci d'avance.